

CONSEIL PERMANENT DE  
ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS  
COMMISSION SUR LA SÉCURITÉ CONTINENTALE

OEA/Ser.G  
CP/CSH-593/03  
5 décembre 2003  
Original: espagnol

REGISTRE DES MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL ÉTABLI PAR L'OEA:  
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES PAR LES ÉTATS  
MEMBRES POUR LA PÉRIODE 1997-2003

[Élaboré et distribué par le Secrétariat général conformément à la  
résolution CP/RES. 724 (1162/98) du Conseil permanent]





**Organización de los Estados Americanos**  
**Organização dos Estados Americanos**  
**Organisation des États Américains**  
**Organization of American States**

Le 5 décembre 2002

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à Votre Excellence pour lui faire parvenir sous ce couvert, pour l'information des États membres, le Tableau actualisé qui fait la synthèse des renseignements relatifs au Registre de mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA.

Ce tableau offre une synthèse des informations fournies par les Etats membres jusqu'à présent, en application de la résolution de l'Assemblée générale AG/RES. 1889 (XXXII-O/02) "Le Continent américain: Zone libre de mines antipersonnel" qui, en son paragraphe 7 renouvelle "l'importance de la participation de tous les États membres au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA en soumettant chaque année leur rapport, le 15 avril au plus tard, aux termes de la résolution AG/RES. 1496 (XXVII-O/97)...".

Ont également été incorporées à ce rapport, sous le titre "Autres informations pertinentes" les données relatives aux rapports des États parties à la Convention d'Ottawa, conformément au paragraphe 8 du dispositif de la résolution AG/RES. 1889:

"D'encourager les États membres qui sont parties à la Convention d'Ottawa à acheminer au Secrétariat général, dans le cadre de leurs soumissions au Registre des mines terrestres antipersonnel établi par l'OEA et conformément à la résolution AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), copie de leurs rapports sur les mesures de transparence rédigés en vertu de l'article 7 de cette Convention; et d'encourager aussi les États membres qui n'en sont pas encore parties, à soumettre le même type d'information avec leurs soumissions annuelles".

Le tableau ci-joint est présenté conformément aux procédures s'appliquant à ce Registre qui ont été établies par le Conseil permanent par sa résolution CP/RES. 724 (1162/98).

Je saisis cette occasion pour vous renouveler, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Luigi Einaudi  
Secrétaire général adjoint  
Chargé du Secrétariat général

Son Excellence  
L'Ambassadeur Salvador Rodezno Fuentes  
Représentant permanent du Honduras  
près l'Organisation des États Américains  
Président du Conseil permanent  
Washington, D. C.



SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
<b>ANTIGUA-et- BARBUDA</b>	Mai 1997	0	0	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 5
<b>ARGENTINE</b>	Juillet 2003	90.109	6.944	Le 30 avril a été tenue à Buenos Aires une réunion avec la délégation de l'OEA et le Canada pour coordonner les détails de l'ACCORD DE COOPÉRATION ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE INTERVENU ENTRE LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE ET LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS AU SUJET DU PLAN DE DESTRUCTION DES ARSENAUX DE MINES ANTIPERSONNEL STOCKÉS	CP/CSH-478/02 add. 1 CP/CSH-589/03 add.1 <sup>3/</sup>

1. Dans le texte le sigle MTA est utilisé pour les Mines terrestres antipersonnel
2. Les réponses des États membres offrent des renseignements additionnels sur la question, et bien que ceux-ci soient pertinents, ils sont trop détaillés pour être inclus dans ce tableau récapitulatif. Dans cette colonne est consignée la cote du document qui contient les renseignements fournis. Si les renseignements reçus sont concis et se rapportent spécifiquement à cette catégorie, ils figurent dans cette colonne.
3. Les rapports des États parties à la Convention d'Ottawa ont publiés sous les cotes CP/CSH-488/02 et CP/CSH-589/03, ainsi que les additifs correspondants.

SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
				<p>L'objectif de cet Accord est de fixer les termes et conditions appelés à régir l'aide que le SG/OEA apportera à l'Argentine dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet de destruction des arsenaux de mines antipersonnel stockés en République argentine, et à mettre le SG/OEA en mesure de solliciter et d'administrer la coopération internationale que requiert ce plan. En collaboration avec l'OEA, le Canada fournira l'assistance financière.</p> <p>Les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord ont conclu le 11 octobre 2001 à Buenos Aires un Accord par échange de notes ayant trait à la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'enlèvement des mines terrestres dans les îles Malouines selon la formule de sauvegarde de la souveraineté fondée sur celle consacrée dans la Déclaration conjointe datée du 19 octobre 1989.</p>	

SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
<b>BRÉSIL</b>	Mai 2002	30.748.	13.649 détruites entre septembre et décembre 2001	Toutes les mines seront détruites au cours d'activités de formation au cours d'une période de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa à l'égard du Brésil.	CP/CSH-409/01 add. 3 CP/CSH-409/01 add. 3-a CP/CSH-446/02 add. 1
<b>CANADA</b>	Mai 2003	Arsenal détruit à l'exception de 1.668 mines qui seront utilisées pour des programmes de formation	Arsenal détruit le 3 novembre 1997.	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 6 CP/CSH-127/98 add. 1 CP/CSH-190/99 add. 1 CP/CSH-310/00 CP/CSH-589/03
<b>ÉQUATEUR</b>	Janvier 2002	4.000	Le 17 janvier 2002, ont été détruites 4 500 MTA entreposées et destinés à la formation.	Les MTA retenues seront détruites pendant les cours de formation qu'organiserà l'École de déminage prochainement.	CP/CSH-61/97 add. 2 CP/CSH-409/01 add. 5 CP/CSH-409/01 add. 5-a

SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
<b>EL SALVADOR</b>	Juillet 2003	Arsenal détruit à l'exception de 96 mines qui seront employés dans des programmes de formation.	9.511 de mars 1993 à janvier 1994 7.549 mines détruites entre 1996 et 2003	Sans objet	CP/CSH-61/97 add. 4 CP/CSH-589/03 add.3
<b>HONDURAS</b>	Juin 2002	0	De 1995 au 15 mai 2001: 9.598	On travaille actuellement dans le Module X, secteur frontalier avec le Nicaragua, dans le Département de Choluteca.  Dès l'achèvement du Module X sera amorcé le Module XI dans le secteur de la Municipalité de Naco, Département de Cortés.	CP/CSH-409/01 add. 2 corr.1
<b>MEXIQUE</b>	Septembre 2002	0	0	Sans objet	CP/CSH-61/97 CP/CSH-409/01 CP/CSH-488/02
<b>PANAMA</b>	Avril 2002	0	0	Sans objet	CP/CSH-478/02

SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
<b>PÉROU</b>	Avril 2002	4.000 aux fins de formation	321.368 détruites entre mai et septembre 2001	Un Accord est intervenu entre le Pérou et l'OEA, en vue de la prestation d'une assistance conçue pour identifier et détruire les MTA ; assurer la formation du personnel local ; fournir le matériel spécialisé et les accessoires, organiser la formation et mener les campagnes, ainsi que pour mener les démarches visant à obtenir la coopération internationale. Est aussi prévu l'élargissement de la portée de l'accord de déminage de 354 tours de haute tension du réseau électrique péruvien et la reprise des travaux dans la zone frontalière avec l'Équateur.	CP/CSH-61/97 add. 1 CP/CSH-61/97 add. 1-a CP/CSH-446/02
<b>RÉPUBLIQUE DOMINICAINE</b>	Juin 1999	0	Sans objet	Sans objet	CP/CSH-220/99

SÉCURITÉ CONTINENTALE

**TABLEAU RÉCAPITULATIF: MINES TERRESTRES ANTIPERSONNEL<sup>1/</sup>**

*Au 5 décembre 2003*

“Le Continent américain: zone libre de mines terrestres antipersonnel”

AG/RES. 1411 (XXVI-O/96), AG/RES. 1496 (XXVII-O/97), AG/RES. 1569 (XXVIII-O/98), AG/RES. 1644 (XXIX-O/99), AG/RES. 1744 (XXX-O/00),

AG/RES. 1794 (XXXI-O/01), et AG/RES. 1889 (XXXII-O/02)

PAYS	DATE DE RÉCEPTION DES INFORMATIONS AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	QUANTITÉ APPROXIMATIVE DE MTA DANS LES ARSENAUX	QUANTITÉ DE MTA ENLEVÉES L'ANNÉE PASSÉE	PLANS DE DÉMINAGE	AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES <sup>2/</sup>
<b>ÉTATS-UNIS</b>	Mai 2001	11.000.000	0	Il ne reste plus de mines terrestres antipersonnel des États-Unis plantées dans le Continent américain.	En 1998 a été achevée la destruction ou la conversion de toutes les mines métalliques fabriquées aux États-Unis.  CP/CSH-61/97 add. 3 CP/CSH-127/98 corr. 1 CP/CSH-127/98 add. 1 CP/CSH-190/99 CP/CSH-310/00 add. 1 CP/CSH-409/01 add. 1
<b>VENEZUELA</b>	Juin 2003	46.136	Ces informations ne sont pas disponibles	Ces informations ne sont pas disponibles	CP/CSH-561/03 corr.2 CP/CSH-589/03 add.2